



Les résultats sont disponibles sous 2 à 3 mois et sont communiqués au patient par le prescripteur.

- > En cas de statut « non porteur » le risque tumoral est identique à celui de la population générale et il n'y a pas de risque de transmission à la descendance.
- > En cas de statut « porteur » le risque tumoral est augmenté et il existe un risque de transmission à la descendance. Les modalités de prévention sont précisées et une consultation avec un médecin spécialiste peut être proposée afin d'organiser le suivi.

UNITÉ D'ONCOGÉNÉTIQUE CLINIQUE

Site de l'Institut Bergonié

CONSULTATIONS D'ONCOGÉNÉTIQUE

Dr Virginie BUBIEN, *chef d'unité*

Dr Anika BENSEN

médecins

Angela BABIN - Anaïs DUPRÉ - Églantine JOLLY

conseillères en génétique

CONSULTATIONS DE SUIVI

Dr Yann GODBERT (cancers endocriniens)

Dr SIMON PERNOT (cancers digestifs)

Dr Tiphaine RENAUD (cancers gynécologiques)

Dr Guilhem ROUBAUD (cancers urologiques)

CONSULTATIONS DE PSYCHOLOGIE

Marion BARRAULT-COUCHOURON

Virginie BOUSSARD - Coralie RUELLAN

psychologues

Tél : 05 56 33 32 22

SECRÉTARIAT MÉDICAL

Sandrine CABARROU- Elisabeth GARBAY

Christelle GUILLOTEAU - Florence GUTH

Tél : 05 56 33 04 39 / 05 56 33 32 93

sec.oncogene@bordeaux.unicancer.fr

Site du Centre Hospitalier de la Côte Basque

Dr Sophie GIRAUD, *médecin onco-généticien*

Alice DENISE, *conseillère en génétique*

Laure CAU, *assistante médicale*

Tél : 05 59 44 44 36

secr.oncogenetique@ch-cotebasque.fr

www.bergonie.fr

229 cours de l'Argonne - CS61283 - 33076 Bordeaux cedex

Tél. Standard +33 (0)5 56 33 33 33

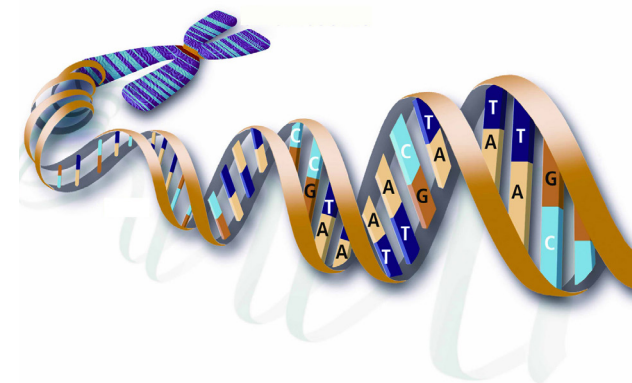
bergonie@bordeaux.unicancer.fr

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF - MEMBRE DU GROUPE UNICANCER



INFORMATIONS

La consultation d'oncogénétique

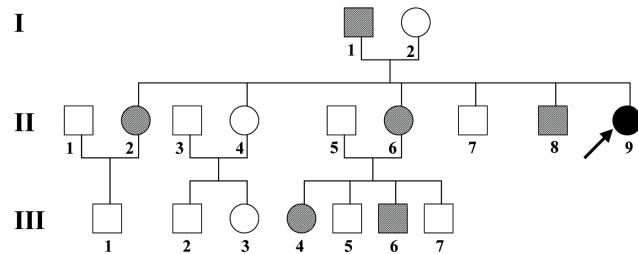


La consultation d'oncogénétique s'adresse à des patient·e·s ayant développé un cancer à un âge particulièrement précoce, d'histologie ou de localisation particulière, et/ou ayant des antécédents familiaux de cancer. Elle peut également s'adresser à des personnes indemnes ayant des antécédents familiaux de cancer, notamment lorsqu'une anomalie génétique est déjà connue dans la famille.

COMMENT SE DÉROULE LA 1^{ÈRE} CONSULTATION DE GÉNÉTIQUE ?

La première consultation d'oncogénétique dure environ 45 minutes et peut être réalisée par un médecin onco-généticien ou par une conseillère en génétique. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- > Reprise des antécédents personnels du patient
- > Constitution d'un arbre généalogique (afin de faciliter cette étape un questionnaire familial est adressé en amont de la consultation) s'intéressant aux deux branches familiales, maternelle et paternelle. Plusieurs questions seront posées : Structure de la famille ? Membres atteints de cancers ? Âge au moment du diagnostic ?



Au terme de cette enquête, le risque d'identifier une altération génétique dans la famille du patient peut être évalué. Si cette probabilité est considérée comme importante, il peut alors être conseillé d'entreprendre des analyses génétiques à la recherche d'une altération dans les gènes de prédisposition héréditaire au cancer pouvant être suspecté dans la famille. Il s'en suit les étapes suivantes :

- > Informations données sur la prédisposition génétique suspectée : possibilités de prévention et conséquences familiales.
- > Signature d'un consentement libre et éclairé.
- > Réalisation (le même jour, si souhaité) des prélèvements nécessaires pour l'analyse : généralement un prélèvement sanguin (sans nécessité d'être à jeun) et salivaire.

LA CONSULTATION DE RESTITUTION DU RÉSULTAT

Une fois les analyses génétiques terminées, dans un délai d'environ 6 mois suite à la réalisation des prélèvements, le patient est informé de la disponibilité des résultats et un rendez-vous de consultation lui est proposé afin que ses résultats lui soient restitués. C'est toujours le prescripteur de l'analyse génétique qui communique les résultats au patient.

• Si aucune altération génétique n'est identifiée :

L'analyse génétique est dite « négative », ce qui signifie que les gènes explorés ne semblent pas responsables de l'histoire personnelle et/ou familiale du patient. Notons qu'il n'est jamais possible d'écarter formellement l'existence d'une prédisposition héréditaire, les analyses génétiques prescrites étant réalisées dans les limites des techniques et des connaissances actuelles. D'éventuelles investigations complémentaires peuvent être proposées et, selon la situation, des recommandations de prise en charge spécifique peuvent être conseillées pour le patient et pour ses apparentés.

• Si une altération génétique est identifiée :

L'analyse génétique est dite « positive » ce qui signifie qu'il a été mis en évidence une altération génétique responsable d'une augmentation du risque de développer certains types de cancers. Une prise en charge spécifique des organes à risque est alors discutée pour le patient : surveillance renforcée et dans certains cas, possibilité d'actes de chirurgie préventive. Cette altération pouvant se transmettre de génération en génération, un test génétique pré-symptomatique peut être proposé aux membres de la famille qui le souhaitent (généralement accessible à partir de la majorité). Sauf demande spécifique, c'est le patient qui est tenu de transmettre l'information au sein de sa famille.

TEST PRÉ-SYMPTOMATIQUE

Un test génétique pré-symptomatique permet de déterminer le statut d'une personne indemne de cancer vis-à-vis d'une altération génétique précédemment identifiée dans sa famille. Il s'agit d'une démarche personnelle. Sauf situation particulière, la démarche ne peut donc pas se faire avant l'âge de 18 ans.



La consultation dure environ 30 minutes, elle est généralement réalisée par une conseillère en génétique et se déroule en plusieurs étapes :

- > Reprise des antécédents personnels du patient.
- > Construction d'un arbre généalogique si la famille n'est pas connue de l'Institut Bergonié. Demande d'information sur la branche parentale non concernée par la prédisposition familiale.
- > Informations données sur l'altération génétique identifiée dans la famille : risques, mesures de prévention possibles, probabilité d'en avoir hérité et de la transmettre à la descendance.
- > Proposition de rencontrer un psychologue. Cette démarche n'est pas obligatoire (sauf cas particuliers, notamment les patients jeunes).
- > Signature d'un consentement libre et éclairé
- > Réalisation (le même jour, si souhaité) des prélèvements nécessaires pour l'analyse : généralement un prélèvement sanguin (sans nécessité d'être à jeun) et salivaire.